

[Drame de Crans-Montana](#)[Affaire Grégory](#)[Disparition de Lina](#)[Disparition de Sophie Le Tan](#)[Disparition de... \(1\)](#)

## Moselle

# Cour d'appel de Metz : « Les juges exercent dans l'œil du cyclone »

Lors de l'audience solennelle de la cour d'appel de Metz, Stéphane Brossard, son premier président, et François Pérain, le procureur général, ont alerté sur les attaques subies par la justice et ses représentants.

Charles Michel - Hier à 19:00 - Temps de lecture : 4 min



Premier président de la cour d'appel de Metz, Stéphane Brossard a rappelé certaines vérités. Photo Karim Siari

« Le danger d'une société barbare est à nos portes si nous ne défendons pas les prétoires... » Plus qu'une simple formule, lâchée vendredi 16 janvier dans les derniers instants de l'audience solennelle de la cour d'appel de Metz, cette saillie de Stéphane Brossard – son premier président – est un avertissement aux esprits guidés davantage par l'émotion, et la polémique, que la raison. En filigrane, les commentaires à l'emporte-pièce et les procès d'intention de représentants politiques de premier plan pourtant maintes fois condamnés. « Les juges exercent dans l'œil du cyclone », constate-t-il tout en soulignant le « maelström inédit » auquel la justice doit également faire face : « Des médias omniprésents et des réseaux sociaux instantanés. » Ou l'inverse.

Devant un parterre de représentants politiques ([François Grosdidier](#), [Patrick Weiten](#), [Ludovic Mendes](#)), administratifs, militaires et religieux, la tonalité du discours de Stéphane Brossard se veut donc grave. La faute aux « différentes crises politiques, sociales et économiques » et aux menaces de « cyber-attaque et de manipulation de l'information » auxquelles la France doit faire face. Dans ce contexte, la justice fait figure de cible. Et à travers elle, l'État de droit, socle d'une démocratie où « des valeurs sont déclinées en principe » : « En droit pénal, il s'agit notamment de la présomption d'innocence, du contradictoire, des libertés individuelles, du droit à la défense, à l'appel, etc. »

**« Être à la hauteur des défis »**

## Articles les plus lus

Faits-divers - Justice

**1** [Moselle.](#) Explosion dans une usine chimique à Saint-Avold, 60 pompiers mobilisés

**2** [Moselle.](#) Il a tout perdu dans un incendie, ses collègues viennent à son secours

**3** [Moselle.](#) Quand certains établissements proposent des paquets de cigarettes à 10 € dans ...

Avec, « au prix d'un effort historique », un budget passé de « 7 milliards en 2017 à 10,5 milliards en 2025 », la justice doit, selon Stéphane Brossard, « être à la hauteur des défis que notre institution doit surmonter ». Au menu : « Lutter contre des trafics de stupéfiants toujours plus meurtriers et violents, les violences intrafamiliales, les viols toujours plus nombreux et traiter dans un délai raisonnable des procédures civiles toujours plus complexes qui représentent 65 % de notre activité [...] mais qui ne sont pas médiatisées. »

PUBLICITÉ



Jusqu'à **230€** offerts\*  
Rien que pour **vous**  
[J'en profite](#)

\*Voir conditions sur Bforbank.com

**BforBank, banque en ligne - Sponsorisé**

**Une banque en ligne beaucoup plus humaine**

[J'en profite !](#)

**BforBank, banque en ligne**

**Une banque en ligne beaucoup plus humaine**

[J'en profite !](#)

Procureur général près la cour d'appel de Metz, François Pérain estime que « la grande complexité de notre procédure pénale apparaît peu adaptée à la lutte contre le narcotrafic ». Pour le magistrat, ravi de la création, le 5 janvier, du parquet national anticriminalité organisée (Pnaco), les « outils juridiques à la disposition des OPJ (officiers de police judiciaire) et des magistrats pénalistes doivent encore être améliorés ». Il se dit favorable à la mise en place d'un « plaider-coupable devant la cour criminelle départementale » afin de réduire « d'au moins 15 % le stock de la cour d'appel de Metz ».

### Une structure pour conjoints violents ?

François Pérain s'inquiète du « taux de densité difficilement tolérable pour les équipes de surveillants et les détenus des deux centres pénitentiaires de Moselle (Metz et Sarreguemines) ». « Je souhaite que le programme de création de places dans lequel notre garde des Sceaux (Gérald Darmanin, NDLR) s'est résolument engagé puisse profiter à notre ressort », souligne-t-il, favorable à l'aménagement d'une partie désaffectée de l'ancienne maison d'arrêt du centre-ville de Metz, rue Maurice-Barrès, afin d'accueillir « une dizaine de détenus supplémentaires ». Le procureur général imagine aussi la création d'une « structure adaptée aux conjoints violents qui représentent, aujourd'hui, près de 20 % de la population carcérale ». Avec un système permettant une « prise en charge psychologique spécialisée afin de

[prévenir toute récidive à leur sortie de prison](#), moment toujours redouté par les victimes ». Pour conclure, Stéphane Brossard rappelle que « la justice demeure le seul rempart contre les excès de la violence ».



### **De nouvelles prérogatives pour la police municipale ?**

Le procureur général près la cour d'appel de Metz, François Pérain, a évoqué le projet de loi relatif à l'extension des [prérogatives et des moyens des polices municipales](#). « Les policiers municipaux avaient un rôle réduit car ils n'avaient pas la qualité d'OPJ (officier de police judiciaire). Avec ce projet de loi, en cours de discussion devant le parlement, prévoyant que les maires puissent créer un service de police municipale à compétences judiciaires élargies, le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit le policier municipal va évoluer. Celui-ci se plaçant sous l'autorité du procureur qui pourra lui donner des instructions au traitement de telle ou telle affaire. Il ne s'agit pas d'étatiser la police municipale, mais de la judiciariser. Même partiellement. Conséquence logique de ce projet de loi s'il venait à être adopté. »



### **Des effectifs en légère augmentation**

« Je ne vais pas me plaindre une fois de plus... » Non sans humour, le procureur général François Pérain dresse le constat des effectifs actuels du ressort de la cour d'appel de Metz. « Globalement, la situation s'améliore car le taux de vacance est en train de se réduire ». « Grâce aux quatre magistrats placés dont je dispose, je suis en état d'assurer un effectif complet à chacun des trois parquets (Metz, Thionville et Sarreguemines) de la cour d'appel. Concrètement, au 1er janvier 2026, le ressort compte 108 magistrats du siège (contre 106 en

2020) pour un effectif cible en 2027 de 123 ; 33 magistrats du parquet (contre 32 en 2020) pour un effectif cible en 2027 de 39 ; 231 greffiers (contre 217 en 2020) pour un effectif cible en 2027 de 254 et 43 attachés de justice contre 9 en 2020.

Faits-divers - Justice

Accident



▶ [Signaler une erreur dans cet article](#)

---